Table des matières

Introduction: Le temps qui passe		7
Laurent Barn	ІСН	
Section 1.	Prescription acquisitive et prescription libératoire	8
Section 2.	Fondement de la prescription	9
Section 3.	La prescription est un fait juridique	10
Section 4.	La prescription et l'ordre public	11
Section 5.	Les effets de la prescription	12
Section 6.	Les délais de déchéance	14
Section 7.	Qui peut prescrire et contre qui?	15
Section 8.	Que peut-on acquérir ou perdre par prescription?	16
Section 9.	Le point de départ de la prescription	18
Section 10.	Les délais de la prescription	18
Section 11.	La prescription en droit pénal	21
immobilière réel à la lun	on et la prescription acquisitive en matière e: des origines à la pratique, ou la genèse du droit nière d'une meilleure prise en considération dans la possession	23
Jean-François	Romain	
Introduction	ı	23
Section 1.	Les origines – La possession et la prescription acquisitive dans son mécanisme général: un retour aux sources et une réflexion sur le droit réel	24

Sous-section 1.		ravaux préparatoires du Code civil – La trilogie notions de propriété/possession/prescription	24
Sous-section 2.	mod la pro	our aux origines de la possession/prescription, e originaire par excellence d'acquisition de opriété – Illustration du principe suivant lequel propriété ne consista d'abord que dans la possession»	26
	_	Point de départ du raisonnement: du mode originaire d'acquisition de propriété au mode originaire d'acquisition de la possession	26
	§ 2.	La situation <i>originaire</i> du premier occupant: apparition de la possession et de la propriété, et éléments constitutifs de la possession, sur la base de l' <i>animus</i> d'abord	28
	§ 3.	Les deux situations <i>dérivées</i> : emprise provocatrice et cession volontaire; du possesseur de mauvaise foi au possesseur de bonne foi	30
	§ 4.	Approfondissement de la conception du droit réel sur la base de la possession	32
	§ 5. § 6.	Dépassement de la possession en tant qu'état de fait: pour une conception subjectiviste de la possession Le paradoxe de la prise de possession provoca-	35
	y	trice – situation dérivée –, dans le chef du posses- seur de mauvaise foi et parfois du voleur	40
Section 2. Des 1	princi	pes à la pratique	41
Sous-section 1.	imm	e général: analyse générale de la prescription obilière – Principes et règles en référence urisprudence récente	41
		Les prescriptions: mécanismes de base – La prescription acquisitive <i>versus</i> la prescription extinctive	41
	§ 2.	Le caractère perpétuel de la propriété : une imprescriptibilité – extinctive – d'ordre public (cf. l'article 544 du Code civil) du droit de propriété	42
	§ 3.	Le régime de la prescription acquisitive: enchaînement des principes et règles, en particulier en matière immobilière	44
		A. Champ d'application de la prescription acquisitive	44
		B. Champ d'application de la prescription acquisitive: approfondissement – Une enveloppe variable des droits (les modes et les assiettes);	
		et autres conséquences	45
		C. Conditions de la prescription acquisitiveD. Approfondissement de la condition de possession utile à la lumière de la jurisprudence de la Cour	47
		de cassation	49

166 Anthemis

		E. Délais pour prescrire – Deux délais : trente ans (prescription trentenaire) ou dix et vingt ans	F.2
	§ 4.	(prescription abrégée) Point de départ, computation et effets de la pres-	53
		cription acquisitive	55
		A. Point de départ et computation	55
		B. Effets de la prescription acquisitive – Droits concernés (rappel)	56
Sous-section 2.	La pr	escription dans la matière des chemins vicinaux	57
	_	Considérations introductives	57
	-	L'article 10: la prescription acquisitive trentenaire ou abrégée du chemin vicinal dans le chef de la commune, en propriété ou à titre de servitude	
	6.2	de passage	58
	§ 3.	L'article 12: la prescription extinctive	62
Conclusion			64
Trois questions p	ratiqu	es en matière de prescription	
Le prêt remboursa l'usucapion et les		première demande, la preuve de udes privées	67
Matthieu VAN MOLL	Е		
Introduction			67
Section 1. Prêt	rembo	oursable à première demande	67
Sous-section 1.	Cont	exte de la question pratique	67
Sous-section 2.	Régi	me de la prescription du simple prêt	70
Sous-section 3.	Cons	eils rédactionnels	76
Section 2. Preu	ve de	l'usucapion en pratique	78
Sous-section 1.	Rapp	pel des principes	78
Sous-section 2.	Mod	èles	81
Section 3. Preso	criptio	n des servitudes privées	84
Sous-section 1.	Acqu	isition des servitudes par prescription	84
Sous-section 2.	action des servitudes par prescription	86	

Conclusion

Sentiers et chemins publics: questions de prescription La prescription extinctive et acquisitive des voiries publiques communales 89 Dominique LAGASSE Introduction 89 Section 1. Généralités 90 Sous-section 1. Voiries publiques communales et législations différentes selon les Régions 90 § 1. En Région wallonne 90 § 2. En Région de Bruxelles-Capitale 91 § 3. En Région flamande 91 Sous-section 2. Les catégories de voiries publiques communales selon les Régions 91 92 Sous-section 3. Voirie publique communale et propriété Sous-section 4. Alignements particulier et général et voirie publique communale 92 Section 2. Prescription acquisitive et extinctive des voiries publiques communales en Région flamande et en Région de Bruxelles-Capitale 93 Sous-section 1. La voirie communale ordinaire ou innommée 93 § 1. Prescription acquisitive 93 § 2. Prescription extinctive 97 Sous-section 2. La voirie vicinale (en Région flamande et en Région de Bruxelles-Capitale) 98 § 1. Prescription acquisitive 98 § 2. Prescription extinctive 100 Section 3. Prescription acquisitive et extinctive des voiries publiques communales en Région wallonne 103 Sous-section 1. Prescription acquisitive 104 Sous-section 2. Pas de prescription extinctive 105 Sous-section 3. L'actualisation des voiries communales et la réserve viaire 106 § 1. Actualisation des voiries communales 106 § 2. Réserve viaire 107 Sous-section 4. La voirie conventionnelle 109

168 anthemis

110

de l'urbanisme sur les contrats immobiliers et, en particulier, les prescriptions applicables aux différents régimes de responsabilité Aperçu de droit régional comparé (Bruxelles et Wallonie) 111 Pierre-Yves Erneux et Pia Sobrana Gennari Curlo Introduction – La rencontre entre le droit répressif de l'urbanisme, un droit de réparation et les différents régimes de prescription présents dans les contrats immobiliers 111 Section 1. Les incriminations urbanistiques liées à la pratique des contrats immobiliers et leur incidence sur le point de départ des délais de prescription 114 Sous-section 1. 1^{re} catégorie d'incriminations: celles qui sanctionnent les obligations spécialisées d'information ou de coordination des parties et/ou des notaires 117 Sous-section 2. 2^e catégorie d'incriminations: l'incrimination directe des contrats immobiliers 119 Sous-section 3. 3^e catégorie d'incriminations: les incriminations relatives aux immeubles (objet de l'obligation dans les contrats immobiliers) et sanctionnées dans la durée 123 Sous-section 4. 4^e catégorie d'incriminations: l'incrimination des actes ou comportements des notaires, en qualité de professionnels de l'immobilier 124 Section 2. L'affirmation du caractère relatif de l'imprescriptibilité des infractions urbanistiques 127 La relation entre les contrats immobiliers et le droit Section 3. pénal de l'urbanisme 132 Section 4. La relation entre le droit répressif de l'urbanisme et les garanties contractuelles de droit commun 133 Section 5. La prescription des infractions urbanistiques des professionnels et, en particulier, des notaires 139 Conclusion 143

L'incidence de l'arsenal répressif propre au(x) droit(s)

Prescription des garanties dans le droit de la construction		
Catherine BARNICH		
Introduction		145
Section 1. Délai	i de l'action en responsabilité décennale	145
Sous-section 1.	Bases légales – Conditions – Champ d'application § 1. Articles 1792 et 2270 du Code civil – Notion § 2. Extension à d'autres contrats A. Devis et marché au sens large B. Contrats de vente	145 145 146 146 147
Sous-section 2.	Nature du délai § 1. Délai de prescription et délai de forclusion § 2. Le délai peut-il être suspendu ou interrompu? § 3. Dérogations conventionnelles	148 148 148 150
Sous-section 3. Sous-section 4.	Point de départ du délai d'action § 1. Réception-agréation de l'ouvrage par le maître de l'ouvrage A. Les marchés privés B. Le régime particulier de la loi Breyne C. Les marchés publics § 2. Réceptions-agréations partielles § 3. Découverte du vice § 4. Hypothèse d'une chaîne de contrats § 5. Incidence du dol Calcul du délai	151 151 152 153 153 153 153 153 154 155
Section 2. Délai vénie	i de l'action en responsabilité pour vice caché el	156
	Notion – Délai § 1. Notion § 2. Délai A. Marchés privés de travaux : double délai B. Marchés publics : double délai C. Cas particulier de la vente : bref délai ou double délai? D. Le cas particulier de la loi Breyne : bref délai, délai utile, ou double délai?	156 156 156 157 158 158
Sous-section 2.	Nature des délais § 1. Délai de prescription ou délai de forclusion § 2. Suspension – Interruption § 3. Aménagements conventionnels des délais	160 160 160 160

Sous-section 3.	3. Poin	Points de départ des délais	
	§ 1.	Point de départ de la limite décennale de l'ar-	
		ticle 2262bis du Code civil	161
	§ 2.	Points de départ du délai utile et du bref délai	162
Conclusion			163